

AIDE A LA CREATION D'ACTIVITE PAR L'AGEFIPH

ACTION :

Aider les demandeurs d'emploi handicapés à créer ou à reprendre une entreprise dans des conditions optimales.

COORDONNEES DU PRESTATAIRE :

AIRELLE Limousin / Corrèze / Creuse
2 rue de la Croix Verte
87 000 Limoges
05 55 33 14 79 (Haute-Vienne et Creuse)
05 55 29 00 50 (Corrèze)

LES BENEFICIAIRES :

Les personnes handicapées bénéficiaires de l'article L 5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi inscrites à Pôle Emploi non démissionnaires, et présentant les qualités requises pour mener à bien la création envisagée.

LE CONTENU :

- **Service 1 :**

Accueil, accompagnement et suivi des personnes handicapées créatrices d'activité, en complément des dispositifs de droit commun.

- **Service 2 :**

Une micro-assurance dite Trousse Première Assurance (TPA) pendant 3 ans pour les créateurs qui le souhaitent. Mise en œuvre par les Entrepreneurs de la Cité.

- **Service 3 :**

Une garantie de premier niveau délivré par France-Active Garantie (Lidé). L'expertise financière réalisée par le Fonds Territorial France-Active et l'intermédiaire bancaire au besoin.

- **Services 4 et 5 :**

Une subvention à la création d'activité, d'un montant maximum de 12 000 € en complément d'un apport en fonds propre minimal de 1 525 €

Une participation au financement de la formation à la gestion dans la limite de 250 heures.

FINANCEMENT :

AGEFIPH

CONTACTS

Délégation Régionale Agefiph :

Magali Bourtembourg – chargée d'études et de développement : m-bourtembourg@agefiph.asso.fr